

PLAN DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES DISCRIMINATIONS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY
2021-2024



L'ESSENTIEL

IMPORTANT

LA FFH, FORTE DES VALEURS QU'ELLE PORTE ET QUI LA CONSTITUE A À CŒUR DE S'ENGAGER DANS CETTE LUTTE EN PRÉSENTANT UN PLAN À LA FOIS ADAPTÉ, RÉALISTE ET AMBITIEUX. DE MANIÈRE À INSCRIRE SON ACTION DANS LE TEMPS, À ASSOCIER LE MAXIMUM D'ACTEURS À TOUS LES ÉCHELONS TERRITORIAUX ET À RÉPONDRE PLUS LARGEMENT AUX DEVOIRS D'ÉTHIQUE ET D'INTÉGRITÉ DES FÉDÉRATIONS. LE CHOIX EST FAIT D'INTÉGRER CE PLAN DANS UNE DÉMARCHE PLUS LARGE DE LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES ET DE DISCRIMINATIONS AVEC UNE ATTENTION SPÉCIFIQUE SUR LES VIOLENCES SEXUELLES. LA FÉDÉRATION VEILLERA DANS SA CONCEPTION ET SA MISE EN ŒUVRE À L'ARTICULER AVEC LES PLANS DE FÉMINISATION ET DE PERFORMANCE FÉDÉRALE DE LA FÉDÉRATION.

STRUCTURÉ

ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX, FREINS, ACTIONS PROPOSÉES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION.

CO-CONSTRUIT

GROUPE DE TRAVAIL, PARTENAIRES (MINISTÈRE EN CHARGE DES SPORTS), PRÉSIDENTE FFH / CADRE D'ÉTAT RÉFÉRENTE LVS, ATHLÈTES (EDF HOMME / FEMME), COMITÉ ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE FÉDÉRAL, CHAMBRE FÉDÉRALE DE 1ÈRE INSTANCE ET DES LITIGES, MÉDECIN FÉDÉRAL, REPRÉSENTANT CLUB, DTN / MANAGERS ET ENTRAÎNEURS NATIONAUX.

UTILE

UN OUTIL DE PROGRAMMATION OPÉRATIONNEL NATIONAL ET DANS LES TERRITOIRES, (FICHIER EXCEL DES TABLEAUX D'ACTION) ; MAIS AUSSI UN OUTIL DE SUIVI (ANNEXE ANNUELLE).

TRANSVERSAL

UN PLAN IMPLIQUANT L'ENSEMBLE DES ACTEURS AU NIVEAU NATIONAL ET À TOUS LES ÉCHELONS TERRITORIAUX.

PLURIANNUEL

JUSQU'À 2024

SOMMAIRE



OBJECTIF 1 : ORGANISER LA GOUVERNANCE



OBJECTIF 2 : CONTRÔLER L'HONORABILITÉ



OBJECTIF 3 : PRÉVENIR, SENSIBILISER ET COMMUNIQUER



OBJECTIF 4 : FORMER



OBJECTIF 5 : TRAITER LES SIGNALEMENTS : SIGNALER, ACCOMPAGNER LES VICTIMES, SANCTIONNER LES AUTEURS

LE PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES COMPLET

LE FICHIER EXCEL DE PROGRAMMATION DES ACTIONS

OBJECTIF 1

ORGANISER LA GOUVERNANCE



AUJOURD'HUI

En mai 2020, la FFH constitue un groupe de travail sur la prévention des violences. En janvier 2021, le changement de l'équipe dirigeante à la suite des élections fédérales fait évoluer le groupe de travail et la poursuite des actions engagées.

ENJEUX

Aller vers une **gouvernance partagée**.

ACTIONS PROPOSÉES ENTRE 2021 ET 2024

- **Réactiver le groupe de travail** sur la prévention des violences piloté par un binôme élu / cadre d'État en complétant le cas échéant sa composition.
- **Co-construire le plan de prévention ; le présenter au ministère en charge des sports ; le faire valider en comité directeur**
- **Communiquer** en interne et en externe sur le plan de prévention, le bilan et les programmations annuels :
- Réaliser un **bilan annuel du plan de prévention**
- Au niveau des Ligues, Comités Départementaux et Clubs, mettre en place un référent ou un groupe de travail dans les structures, inclure dans le plan de développement de chaque structure des actions en lien avec la prévention et la lutte contre les violences et les discriminations.

OBJECTIF 2

CONTRÔLER L'HONORABILITÉ



AUJOURD'HUI

Pour les éducateurs sportifs professionnels, la carte professionnelle est obligatoire (article L 212-11 du code du sport) mais le ministère constate malheureusement que le respect de cette obligation est **trop souvent négligé** et aléatoire, source d'insécurité et entretenant une confusion. Pour les encadrants et dirigeants bénévoles de clubs, comités départementaux et ligues, le contrôle automatisé est inscrit dans les textes (arrêté du 31 mars 2021) et en cours de mise en place à la FFH.

ENJEUX

L'enjeu est d'entourer chaque licencié d'un encadrement répondant aux obligations d'honorabilité, en écartant des fonctions d'encadrements les auteurs d'infractions ou les personnes dont le comportement est incompatible avec la pratique du hockey ou avec les intérêts de la fédération et l'éthique du hockey. Cet environnement du pratiquant vise notamment à protéger les mineurs, éviter la récidive et ainsi sécuriser la pratique.

ACTIONS PROPOSÉES ENTRE 2021 ET 2024

Au niveau national :

→ **Assurer l'opérationnalité du contrôle automatisé d'honorabilité** : Dédier les ressources humaines à la mise en place du contrôle ; Rendre compatible la base des licences fédérales avec le portail SI-honorabilité ; Gérer les AIA (Aucune Identité Applicable) liées à des erreurs de saisies sur l'intranet fédéral.

→ **Améliorer le contrôle d'honorabilité des encadrants professionnels en hockey** : Intégrer les champs : n° carte professionnelles et date de validité à la base des licences fédérales ; suivre la validité des cartes professionnelles des cadres d'État et intervenants au niveau national de la fédération.

→ **Vérifier l'honorabilité des intervenants auprès des EDF** : staff médical ; caméraman ; prestataires sportifs français et étrangers

→ **Faire adhérer : informer et sensibiliser les dirigeants et les encadrants** sur leur rôle et l'importance des enjeux : relai et adaptation des outils ministériels ou d'autres fédérations ; organisation de webinaire, notamment systématisé en début de saison ; créer un parcours d'intégration des dirigeants en début de saison, notamment pour les nouveaux dirigeants

→ **Contrôler** : croiser les fichiers éducateurs / dirigeants avec les licenciés déclarés concernés par le contrôle automatisé d'honorabilité

→ **Accompagner** : Suivre le cas échéant les clubs révélant un défaut d'honorabilité pour l'un de leur éducateur ou dirigeant.

Au niveau des ligues et comités départementaux

→ **Déclarer annuellement sur l'intranet fédéral** l'ensemble des éducateurs et dirigeants bénévoles soumis réglementairement au contrôle d'honorabilité.

Accompagner les clubs révélant un défaut d'honorabilité pour l'un de leur éducateur ou dirigeant.

→ **Faire appel et rémunérer uniquement les éducateurs à jour de leur carte professionnelle.**

OBJECTIF 3

PRÉVENIR, SENSIBILISER, COMMUNIQUER



AUJOURD'HUI

Le ministère en charge des sports a :

- **mis à disposition**, dans la rubrique éthique et intégrité / protéger les pratiquants de son site Internet, des outils et des ressources à la disposition du réseau fédéral, des encadrants et éducateurs et du public.
- **créé un réseau des référents lutte** contre les Violences Sexuelles pour former les acteurs, relayer les informations et créer des échanges entre fédérations.

ENJEUX

L'enjeu de la sensibilisation est de faire en sorte que les gestes ambigus, les zones floues et les endroits à risques soient évités pour écarter toute ambiguïté et tout risque d'agression d'une part, et d'autre part, pour que la parole des victimes et des témoins se libère.

ACTIONS PROPOSÉES ENTRE 2021 ET 2024

Au niveau national :

- **Afficher le positionnement de la FFH** : Publier une déclaration de politique générale sur la question de la lutte contre les violences et notamment sexuelles, communiquer et relayer régulièrement l'information, augmenter la visibilité et faciliter l'accès aux ressources et aux informations relatives aux signalements, échanger avec le ministère, le CNOSF et d'autres fédérations et partager les expériences.
- **Produire des outils de sensibilisation à l'attention des différents publics de la FFH** : diversifier les supports, créer un guide des bonnes pratiques, intégrer cette thématique dans différents webinaires ...
- **Sensibiliser les acteurs sur les dérives possibles de la relation entraîneur / entraîné** et les problématiques liées à la hiérarchie de groupes.
- **Rendre les informations accessibles aux potentiels auteurs d'infractions**, notamment les personnes se sentant en difficulté par rapport à ces problématiques.

Au niveau des ligues, des comités départementaux et des clubs :

- **Afficher le positionnement de la structure** : Relayer les communications et les supports de la FFH en matière de lutte contre les violences et les discriminations véhiculant un discours commun via : les réseaux sociaux, affichage au sein des clubs, flyers, mail d'information aux licenciés, famille ..., la création d'un lien du site internet du club vers la page fédérale de prévention des violences.
- **Sensibiliser** : Relayer et utiliser les outils de communication du ministère en charge des sports et de la FFH (n° d'urgence, affiches ...), nommer un référent sur la thématique au sein du club / Cd / ligue qui pourra relayer les informations, faire le lien entre les victimes et la FFH.

OBJECTIF 4

FORMER



AUJOURD'HUI

Contexte national :

- Les référentiels de formations et modules en FOAD sont actuellement en cours de conception au niveau du ministère en charge des sports.
- Les référents Lutte contre les Violences Sexuelles (LVS) des fédérations sportives ont pu suivre une formation.
- L'AFDAS s'est engagé à produire des contenus de formation sur la thématique des violences sexuelles.

Au niveau fédéral :

- Un référent LVS est identifié et les cadres d'État sont sensibilisés à la thématique.
- La fédération compte s'appuyer sur les outils de e-formation que le ministère va déployer, ainsi que sur les outils des associations partenaires

ENJEUX

Former pour développer les bonnes pratiques professionnelles, les postures à adopter, les « gestes barrières » à instaurer pour éviter toute situation ambivalente ou dangereuse, mais aussi pour savoir détecter, réagir, faire évoluer le cadre de référence et de fonctionnement.

ACTIONS PROPOSÉES ENTRE 2021 ET 2024

Au niveau national :

- **Former les acteurs directement mobilisés sur la thématique à la FFH** : comité directeur, membres du groupe de travail, commission éthique et déontologie, commission de discipline
- **Orienter les encadrants et dirigeants vers des modules de formation** mis en place par l'AFDAS et le ministère en charge des sports dès qu'ils seront opérationnels
- **Relayer les offres de formation pour les dirigeants** ;
- Dans le cadre de la prise de licence dématérialisée envisager une formation / sensibilisation sous forme teaser ou autre (gestes à éviter, les signes d'alertes...)
- Intégrer des contenus dans les formations fédérales (DEF)

Au niveau des ligues, des comités départementaux et des clubs :

- **Organiser des sessions de formations** (ETR, dirigeants, éducateurs...) en partenariat avec des associations qualifiées pour les acteurs du territoire (Comité National Contre le Bizutage, colosse aux pieds d'argile ...)
- **Inciter les dirigeants et les encadrants des structures à se former sur ces thématiques**

OBJECTIF 5

TRAITER LES SIGNALEMENTS : SIGNALER,
ACCOMPAGNER LES VICTIMES, SANCTIONNER LES AUTEURS

AUJOURD'HUI



Signaler

Le ministère a mis en place une cellule pour gérer les signalements par le biais d'une adresse mail générique : signal-sports@sports.gouv.fr

La FFH a : nommé un correspondant LVS « lutte contre les Violences Sexuelles » en lien avec la cellule signal du sport du ministère en charge des sports ; sensibilisé l'ensemble de ses cadres d'État aux obligations liées à l'article 40

Accompagner les victimes

Par sa convention avec le comité Éthique et Sport et les associations d'aide aux victimes, la FFH permet aux victimes d'être accompagnées par des professionnels de santé et du secteur juridique, des anciennes victimes ...

Le travail conjoint avec le ministère des sports permet de relayer les signalements.

Sanctionner

La FFH se base sur sa charte éthique et sur le règlement disciplinaire de la FFH, chapitre 1er, section 2 article 10.

ENJEUX

- Lever les tabous et l'omerta,
- Garantir aux pratiquants et à leur proches un environnement sécurisé et faciliter la prise de parole des victimes,
- Traiter chaque cas dans le respect et la dignité des victimes,
- Aider à la reconstruction des victimes
- Ne pas protéger les auteurs d'infractions ; sanctionner dans le respect des procédures à savoir : engager une procédure disciplinaire pour écarter toute personne dont le comportement est incompatible avec la pratique et les valeurs du hockey, éviter sa mobilité d'une structure à l'autre et éviter toute récidive

ACTIONS PROPOSÉES ENTRE 2021 ET 2024

Au niveau national :

- **Signaler** : Garantir et créer un climat pour libérer la parole des victimes et pour favoriser les signalements des dirigeants et encadrants ; Écrire un process de traitement des signalements; Travailler en étroite collaboration avec la cellule signal-sports du ministère
- **Accompagner les victimes** en orientant les victimes vers les associations d'aides aux victimes afin qu'elles bénéficient d'un accompagnement professionnel et adapté (association France victime ...)
- **Sanctionner** en déclenchant une procédure disciplinaire ; Communiquer sur les sanctions et les cas traités en Hockey dans le respect de l'anonymat et dans l'intérêt de la protection des victimes,

Au niveau des ligues, des comités départementaux et des clubs :

- **Signaler : garantir un environnement sécurisé** et créer un climat de confiance pour les sportifs et leurs proches pour libérer la parole, signaler par des procédures adaptées - procédure judiciaire (signaler au procureur de la république), administrative (signaler à la cellule signal sport - signal-sports@sports.gouv.fr -) et disciplinaire (signaler à la Présidente de la Fédération et au correspondant fédéral), nommer un référent au sein de chaque structure (club / comité / ligue)
- **Accompagner les victimes en diffusant l'affiche de prévention indiquant les numéros et coordonnées utiles, orienter les victimes vers les associations d'aides aux victimes afin qu'elles bénéficient d'un accompagnement professionnel et adapté**